



Magny-les-Hameaux, le 10 Juin 2014.

Monsieur le Président
Association des amis de la vallée du rhodon et
des environs
1, rue de la chapelle
Milon la Chapelle
78 470 - Yvelines

VILLE
DE MAGNY-LES-HAMEAUX

S. AUVREZ
SA/FT N° 2014/245

Affaire suivie par :

N/REF :

Objet : Route de Milon - Demande d'aménagement pour sécurisation de la
voie

Hôtel de Ville
1, Place Pierre Bérégovoy
BP 33
78114 Magny-les-Hameaux
Tél. : 01 39 44 71 71
Fax : 01 39 44 71 79

Monsieur le Président,

Vous m'avez sollicité par courrier en date du 28 avril 2014 pour un problème de dangerosité de traversée des piétons sur la Route de Milon-la-Chapelle, au niveau du hameau de Romainville, Précisant que les transits de véhicules circulant régulièrement à une vitesse excessive, rendent la traversée des piétons depuis le Chemin de Beauregard excessivement dangereuse.

La route de Milon est gérée par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CASQY), c'est pourquoi, je vous informe que je sollicite le Président de la CASQY, lui demandant de bien vouloir mobiliser sa Direction des Infrastructures pour deux points :

- 1 - Demande d'une étude de sécurisation de la traversée, avec éventuellement l'implantation de ralentisseurs à l'entrée du hameau de Romainville et au niveau du carrefour de la route de Milon et du chemin de Beauregard, d'une part.
- 2 - Demande d'une étude du ralentissement, à la limite des deux communes, toujours sur la Route de Milon.

Espérant avoir répondu à vos attentes,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Maire,
Vice Président de la Communauté
D'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

Bertrand HOUILLON

